

## BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2007/016450**  
n°de gestion : **1954B00040**  
n°SIREN : **540 800 406 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 28/12/2007 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

**EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST** société anonyme à directoire et à conseil de surveillance

2 rue Des Feuillants 31076 Toulouse Cedex -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

**Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de surveillance du 28/06/2007 (2 exemplaires)**  
**extrait d'un procès-verbal d'assemblée générale mixte du 28/06/2007 (2 exemplaires)**

Concernant les évènements RCS suivants :

**Modification relative aux dirigeants d'une société**

164 JU

**EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Au capital de 1.863.000 Euros  
Siège social : 2 rue des Feuillants - 31076 TOULOUSE CEDEX  
R.C.S. : TOULOUSE B 540 800 406

3 nm  
SUBUO  
8120

\*\*\*\*

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**DU 28 JUIN 2007**

**NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE.**

Le Président précise qu'au cours de l'Assemblée Générale Mixte qui vient de se tenir, il a été procédé d'une part à la nomination d'un nouveau membre du Conseil Monsieur Bernard MARTIN en remplacement de Monsieur Roger PIMBERT dont le mandat venait à expiration et d'autre part au renouvellement des mandats de membres du Conseil de Surveillance de Madame Martine LACLAU LACROUTS et de Madame Catherine CARRERA. Ces nominations sont faites pour une durée devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2012.

Après avoir rappelé que Monsieur Roger PIMBERT Président du Conseil de Surveillance ne souhaitait pas le renouvellement de son mandat, les membres du Conseil décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de nouveau Président du Conseil de Surveillance :

- Madame Catherine CARRERA, déjà membre du Conseil de Surveillance

Pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance sus indiquée.

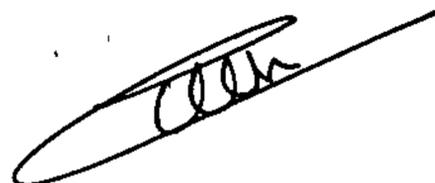
Madame Catherine CARRERA remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne. Elle déclare accepter son mandat après avoir précisé qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Aux termes des pouvoirs qui lui sont dévolus par l'article L 225-81 alinéa 1 du Code de Commerce, le Président convoque le Conseil de Surveillance et en dirige les débats.

Madame Catherine CARRERA ne sera pas rémunérée au titre de son mandat de Président du Conseil de Surveillance.

Pour Extrait certifié conforme.

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE,**



**EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST**  
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Au capital de 1.863.000 Euros  
Siège social : 2 rue des Feuillants - 31076 TOULOUSE CEDEX  
R.C.S. TOULOUSE 540 800 406

\*\*\*\*

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
**DU 28 JUIN 2007**

\*\*\*\*

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, statuant selon les conditions de quorum et de majorité requises pour une Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de **Monsieur Roger PIMBERT** vient à expiration ce jour et prenant acte que ce dernier ne souhaite pas le renouvellement de son mandat décide de nommer :

- **Monsieur Bernard MARTIN**  
Demeurant 220 Allée de Coulange - 31380 GRANAGUE

pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Monsieur Bernard MARTIN** a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Pour Extrait certifié conforme.  
LE PRÉSIDENT

